

## Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 13 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, 13 février, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Venesmes, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Titulaires présents** : MMES DUBEAUD, DUPRIX, GARCIOUX, JACQUIN-SALOMON, JOUNEAU, JOCHYMS, PIERRE, RADUGET, SENDEL, SZWIEC, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOUILLET, BURLAUD, DAUBORD, DESBOIS, FAUCHER, GAMBAGE, HORZINSKI, LABAN, , MANSSENS, MARECHAL, MOREAU, PELLETIER, TALLAN, TALLON.

**Suppléants présents** : M. BELLOT.

**Absents excusés** : MMES BAEZA-GLOMON, CAGLIONI, HUE, PINCZON du SEL, RICHARD, SOUPIZET, MM LANDOIS, PERCHET.

**Pouvoirs** : MME BARBIER à M. TALLON, M. MATHÉ à M. BURLAUD.

M. MANSSENS est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président ouvre la séance. Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2017.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 28 voix pour et 1 abstention:**

- **APPROUVE** les tarifs du SMIRTOM du Saint Amandois pour la facturation 2017 de la redevance incitative à la réduction et au tri des déchets sur l'ensemble du territoire intercommunal.

#### **à l'unanimité de ses membres présents:**

- **ADOpte** l'opération de mise en œuvre d'enrobés et travaux annexes 2016-2019 sur le territoire de la Communauté de communes et **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil départemental du Cher au niveau du taux le plus élevé possible pour les travaux précités, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

TOTAL projet :	1 142 017.20 € HT	
Conseil départemental (2.40 €/m <sup>2</sup> )		285 261.60 € soit 25 %
Autofinancement (emprunt)		707 871.92 € € soit 62 %
Participation des communes		148 883.68 € soit 13%
TOTAL financement		1 142 017.20 € soit 100%

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

